



ARRÊTÉ N°2022-27 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE


Le président de la COMUE UBFC

- **Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L718-8, L718-10, L951-3, R719-79, R719-80, R951-1, R951-2 ; D951-3 ;
- **Vu** le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- **Vu** le décret n° 2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- **Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 186 ;
- **Vu** l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **Vu** l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (section Gestion comptable publique n°16-0010, NOR : FCPE1620275J) ;
- **Vu** l'arrêté du 24 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains agents du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- **Vu** l'arrêté du 10 février 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **Vu** les statuts de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté, et notamment ses articles 7 et 21 ;
- **Vu** la délibération du conseil d'administration d'UBFC n°2020_CA_72 portant élection de Monsieur Dominique GREVEY à la présidence de l'établissement.

ARRÊTE

Article 1 : Portée

Une délégation de signature en matière administrative et financière est accordée aux bénéficiaires listés au présent article, personnels de catégorie B d'UBFC placés sous l'autorité du président, dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.



Dans les limites de l'**Annexe 1**, délégation de signature est donnée, par le président d'UBFC, à :

- Madame Laurence GRESSOT, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- ✓ - Madame Véra GUEDES-PINTO, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- Madame Sophie MONNERET, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- Madame Esmeralda NATUA, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- Madame Jenny PARIS, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- ✓ - Madame Annie PENGAM, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement ;
- ✓ - Madame Suzanne TEHEI, technicienne, gestionnaire financier sur les fonds gérés par l'établissement.

Article 2 : Habilitation

Les délégations accordées emportent habilitation des bénéficiaires à effectuer les actes dématérialisés de gestion financière correspondants définis par l'annexe 1 de l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 : Empêchement

La délégation de signature accordée en cas d'empêchement d'un autre délégataire recouvre l'absence, l'empêchement ainsi que la vacance du poste.

Article 4 : Accréditation

En matière financière, les délégataires sont tenus de produire à l'agent comptable d'UBFC le formulaire complété permettant leur accréditation en application de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 (NOR : BUDE1320177A) pris en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le modèle de formulaire figure aux **Annexes 2-1 à 2-7**. Les délégataires certifient et signent ce modèle avant la publication du présent arrêté.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié dans le recueil des actes administratifs présenté sur le site internet de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté.

Article 6 : Entrée en vigueur – durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la Rectrice de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du déléguant ou lorsque le délégataire aura quitté les fonctions ayant justifié l'octroi de la délégation.

ANNEXE 1 : Bénéficiaires et objet de la délégation de signature de l'ordonnateur principal

Bénéficiaires	Objet de la délégation	En matière administrative sur tous les fonds gérés par UBFC	En matière financière sur tous les fonds gérés par UBFC
Identité et fonctions ou corps justifiant la délégation de signature.	En matière administrative sur tous les fonds gérés par UBFC	En matière financière sur tous les fonds gérés par UBFC	
Laurence GRESSOT Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses	Aucune délégation de signature n'est accordée en matière administrative.	Signature, liquidation et demande de paiement des états liquidatifs des missions d'une valeur inférieure ou égale à 500 € par mission ; Validation des certifications à hauteur de 15 000 € HT par certification de dépense ; Validation des demandes de paiement à hauteur de 15 000 € HT par demande de paiement ;	
Véra GUEDES-PINTO Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses			
Esmeralda NATUA Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses			
Jenny PARIS Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses			
Annie PENGAM Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses			
Suzanne TEHEI Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses			
Sophie MONNERET Technicienne, catégorie B Gestionnaire financier dépenses	Aucune délégation de signature n'est accordée en matière administrative.		Visa des titres de recettes dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 €.

Cette délégation remplace toutes les délégations accordées antérieurement aux bénéficiaires visés à l'annexe 1.

Article 7 : Subdélégation

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent pas subdéléguer leur signature. La délégation est personnelle ; les changements de délégataire ou de délégant rendent caduques les délégations consenties.

Article 8 : Compte rendu

Les délégataires rendent compte au délégant, de manière bimestrielle, de l'utilisation qu'ils ont faite de la délégation consentie à leur endroit.

Article 9 : Exécution

La Direction Générale des Services et l'Agence Comptable de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 13 DÉCEMBRE 2022

Le Président de la COMUE Université de
Bourgogne-Franche-Comté



Dominique GREVEY

- Transmis à la Rectrice, Chancelière des universités le : 19/12/2022
- Mis en ligne le : 05/01/2023

**ANNEXE 2-1 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégué :
Laurence GRESSOT

Fonctions du délégué :
Technicienne de catégorie B
Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégué du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : *Belauçon*
Le : *14/12/2022*

Signature originale authentique :

C. Gressot

*Signature du délégué servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-2 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :

Véra GUEDES-PINTO

Fonctions du délégataire :

Technicienne de catégorie B

Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : *Besançon*

Le :

15/12/2022

Signature originale authentique :



*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-3 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :
Esmeralda NATUA

Fonctions du délégataire :
Technicienne de catégorie B
Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : à Dijon .
Le : 14/12/22

Signature originale authentique :



*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-4 : FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN DÉLÉGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :
Jenny PARIS

Fonctions du délégataire :
Technicienne de catégorie B
Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : *Desanson*
Le : *19/12/2022*

Signature originale authentique :



*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-5 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :
Annie PENGAM

Fonctions du délégataire :
Technicienne de catégorie B
Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à :
Le :

BESANCON
14.12.2022.

Signature originale authentique :



*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-6 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :

Suzanne TEHEI

Fonctions du délégataire :

Technicienne de catégorie B

Gestionnaire financier en dépenses

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : *BESANCON*

Le : *15-12-2022*



Signature originale authentique :

*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

**ANNEXE 2-7 : FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DÉLÉGATAIRE DE
L'ORDONNATEUR PRINCIPAL**

Cachet de la COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire :
Sophie MONNERET

Fonctions du délégataire :
Technicienne de catégorie B
Gestionnaire financier en recettes

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du Président de la
COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur principal :

Certifié exact à : *Besançon*
Le : *19/12/2022*

Signature originale authentique :



*Signature du délégataire servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles
définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique).*

